

# TOUPARGEL GROUPE

Société anonyme au capital de 1 010 328.20 €  
Siège social : 13, Chemin des Prés Secs, 69380 Civrieux d'Azergues  
325 307 098 R.C.S. LYON

Quelle que soit l'option choisie, dater et signer au bas du formulaire.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2010 à 17h au Siège Social

**ATTENTION  
INSTRUCTIONS AU VERSO**

⇒ **CHOISISSEZ : ① ou ③ datez et signez en ②**

### ① FORMULAIRE DE POUVOIR

Je donne pouvoir au Président et je l'autorise à voter en mon nom.  
DATEZ et SIGNEZ en ② SANS REMPLIR AUCUNE CASE

OU

Je donne pouvoir, sans faculté de substitution, à M\*.....  
pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le  
mardi 27 avril 2010.

\* En vertu de l'article L. 225 - 106 du Code de Commerce, vous ne pouvez  
désigner que votre conjoint ou un autre actionnaire de la société (Voir  
explications au verso.)

### ③ FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je vote "OUI" à chacun des projets de résolutions  
présentés ou agréés par le conseil d'administration à  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2010, à  
**l'exception** des résolutions suivantes pour lesquelles je  
vote "NON" ou m'abstiens, ce qui équivaut à voter  
"NON", d'après l'article L.225-107 du Code de  
Commerce, cf. texte au dos :

**Assemblée Générale Ordinaire  
(non ou abstention c.à.d. non)**

1	2	3	4	5	6
7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6
7.7	8	9	10		

(voir instructions au verso)

Sur les projets de résolutions non  
agréées par le Conseil d'Admi-  
nistration, je coche la case  
correspondant à mon choix.

n <sup>os</sup>	oui	non/abst.
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des  
résolutions nouvelles étaient  
présentés à l'Assemblée :

- pouvoir au président
- pouvoir à M.....  
.....
- (si pas d'indication, pouvoir au  
président)
- abstention c-à-d NON

Le présent document signé conservera tous ses effets pour toute assemblée ultérieurement réunie sur le même ordre du jour.

#### CADRE RESERVE A LA SOCIETE

IDENTIFIANT

Nombre d'actions Nominatif :

Nombre d'actions Porteur

Nombre de voix :

### ② VOTRE SIGNATURE

Le  
Signature (1)

(1) voir au dos

**TOUT FORMULAIRE NON PARVENU AVANT LE 21 AVRIL 2010 A LA SOCIETE  
NE POURRA ETRE PRIS EN CONSIDERATION**

**PROCURATION**  
(Partie gauche du document)

**IMPORTANT** : A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire peut :

1. Soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
2. Soit voter par correspondance (cf. ci-contre) ;
3. Soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire.

Extrait du Nouveau Code de Commerce :

Article L225-106 : « Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toutes procurations d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

**VOTE PAR CORRESPONDANCE**  
(Partie droite du document)

**-SELON LA REGLEMENTATION, S'ABSTENIR EQUIVAUT A VOTER « NON »**

De même, selon cette même réglementation, ne pas indiquer de sens de vote équivaut à voter « NON ».

**- DANS LE FORMULAIRE SE TROUVANT AU RECTO, IL VOUS EST DONC PROPOSE :**

- soit de voter « **OUI** » pour l'ensemble des résolutions :  
**DANS CE CAS, NE COCHEZ AUCUNE CASE ;**
- soit de voter « **NON** » ou de vous **ABSTENIR**, ce qui équivaut à voter « **NON** », sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en les **COCHANT** individuellement ;
- Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à la présente formule.

Extrait du Nouveau Code de Commerce

Article 225-107 : « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délais fixés par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. »

**Ne pas utiliser à la fois la partie 1 et la partie 3.**

**DANS TOUS LES CAS, SIGNER (dans la partie 2)**

*Au cas où cependant les trois parties seraient utilisées simultanément, la société considérerait votre réponse de vote par correspondance comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance, ce qui permet d'enregistrer éventuellement, pour chaque résolution, soit une procuration, soit un vote par correspondance. Pour les amendements et les résolutions nouvelles éventuellement présentés à l'assemblée. cochez la case de votre choix dans le cadre prévu à cet effet.*

(1)Signature :

Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénoms et qualité du signataire.  
Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (ex : administrateur légal, tuteur, etc...), il doit mentionner ses nom, prénoms et la qualité en laquelle il signe.